PROCES VERBAL DE CONSEIL MUNICIPAL

Date du conseil municipal : *le 13 avril 2015*

Date de convocation du conseil municipal *: le 2 avril 2015.*

Lieu du conseil municipal : *Mairie de SAINT CLAR DE RIVIERE*

Heure du conseil municipal : *la séance est ouverte à 20 h 30*

Listes des présents, absents et pouvoirs *:*

PRESENTS : *MM. Etienne GASQUET, Pierre ALFONSO, Andrée CARDONA, Loïc MAHE, Annie SUD, Barbara TROUGNAC, Martine GIULIANI, Jean-Pierre PAVAN, Jocelyn CIMBER, Carine RIBEIRO-SAND.*

ABSENTS *: Jérôme PACHECO (procuration à Loïc MAHE), Geneviève CASTEX, Frédéric MERLY, Virginie CAZAUX, Jacques RIZZO.*

Nomination de la secrétaire de séance *: Madame Annie SUD a été nommée secrétaire de séance.*

I. COMPTE ADMINISTRATIF 2014 (26/2015)

Madame Andrée CARDONA présente au Conseil Municipal le Compte Administratif 2014 de la commune qui fait apparaître les résultats suivants :

Section Investissement :	excédent : 6 219.12 €.
Section Fonctionnement :	excédent : 123 658.04 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le Compte Administratif 2014 de la commune.

Nom des votants :

Noms	Prénoms
ALFONSO	Pierre
CARDONA	Andrée
CIMBER	Jocelyn
GIULIANI	Martine
MAHE	Loïc
PAVAN	Jean-Pierre
RIBEIRO-SAND	Carine
SUD	Annie
TROUGNAC	Barbara

COMPTE DE GESTION 2014 (27/2015)

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Nom des votants :

Noms	Prénoms
GASQUET	Etienne
ALFONSO	Pierre
CARDONA	Andrée
CIMBER	Jocelyn
GIULIANI	Martine
MAHE	Loïc
PAVAN	Jean-Pierre
RIBEIRO-SAND	Carine
SUD	Annie
TROUGNAC	Barbara

II. AFFECTATION DU RESULTAT (28/2015)

Monsieur le maire présente aux conseillers municipaux l'affectation du résultat qui se présente de la façon suivante :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		
Résultat de fonctionnement A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) B Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) **C Résultat à affecter** **= A+B (hors restes à réaliser)** **(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)**		123 658,04 € 159 124,59 € **282 782,63 €**
D Solde d'exécution d'investissement		151 152,22 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)		2 232,00 €
Besoin de financement F	**=D+E**	**0,00 €**
AFFECTATION = C	**=G+H**	**282 782,63 €**
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F		0,00 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)		282 782,63 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)		0,00 €

Nom des votants :

Noms	Prénoms
GASQUET	Etienne
ALFONSO	Pierre
CARDONA	Andrée
CIMBER	Jocelyn
GIULIANI	Martine
MAHE	Loïc
PAVAN	Jean-Pierre
RIBEIRO-SAND	Carine
SUD	Annie
TROUGNAC	Barbara

III. TAUX DES TAXES LOCALES (29/2015)

Monsieur le Maire indique qu'il faut procéder au vote des taux des taxes locales. Monsieur le Maire propose de maintenir les taux de 2014, soit :

Taxe habitation : 14.48 %
Taxe foncier bâti : 21.73 %
Taxe foncier non bâti : 103.42 %

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de voter le taux des taxes pour l'année 2015 de la façon suivante : Taxe habitation : 14.48 % - Taxe foncier bâti : 21.73 % -
Taxe foncier non bâti : 103.42 %.

Nom des votants :

Noms	Prénoms
GASQUET	Etienne
ALFONSO	Pierre
CARDONA	Andrée
CIMBER	Jocelyn
GIULIANI	Martine
MAHE	Loïc
PAVAN	Jean-Pierre
RIBEIRO-SAND	Carine
SUD	Annie
TROUGNAC	Barbara

IV. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS (30/2015)

Monsieur le Maire propose d'attribuer les subventions aux associations de la commune de la manière suivante :

3ème âge :	300.00 €
Association culturelle :	300.00 €
Comité des Fêtes :	5 000.00 €
Foyer rural :	1 000.00 €
SCLO Rugby :	1 010.00 €
Saint Clar Multisports :	200.00 €
Association des écoles :	460.00 €

D'autre part, il informe les membres du conseil municipal de la demande de subventions exceptionnelles présentées par les associations « Comité des Fêtes » et « Association des Ecoles » :

Comité des fêtes : le Comité des fêtes occupe l'ancienne cantine qui est désormais vétuste. Le chauffage fonctionne mal ; l'association demande l'acquisition d'un poêle à pétrole. La collectivité sera gagnante en achetant cet équipement, car ils sont obligés d'arriver très en avance afin de chauffer la pièce. Loïc MAHE demande s'il serait possible de faire des travaux d'amélioration de l'isolation. Monsieur le Maire répond que cela n'est pas judicieux, car il n'y a aucun projet concret concernant ces bâtiments pour l'instant. De plus, toute amélioration coûterait très cher car les dimensions ne sont pas standard.

L'association des écoles : l'association a fait une demande exceptionnelle pour l'acquisition d'un frigo, sachant que le leur est très vieux. Il est essentiel de disposer d'un frigo en bon état de fonctionnement pour l'organisation de la kermesse en fin d'année. La dépense s'élèvera à 300.00 € environ.

Monsieur le maire propose d'accéder à ces deux demandes de subventions exceptionnelles.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'octroyer les subventions comme mentionnées ci-dessus et de prévoir les sommes au BP communal 2015, article 6574.

Nom des votants :

Noms	Prénoms
GASQUET	Etienne
ALFONSO	Pierre
CARDONA	Andrée
CIMBER	Jocelyn
GIULIANI	Martine
MAHE	Loïc
PAVAN	Jean-Pierre
RIBEIRO-SAND	Carine
SUD	Annie
TROUGNAC	Barbara

V. BUDGET PRIMITIF 2015 (31/2015)

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le Budget Primitif 2015 de la commune équilibré en recettes et en dépenses à la somme de :

Section Investissement : 650 100.00 €.
Section Fonctionnement : 996 730.00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le Budget Primitif 2015.

Nom des votants :

Noms	Prénoms
GASQUET	Etienne
ALFONSO	Pierre
CARDONA	Andrée
CIMBER	Jocelyn
GIULIANI	Martine
MAHE	Loïc
PAVAN	Jean-Pierre
RIBEIRO-SAND	Carine
SUD	Annie
TROUGNAC	Barbara

VI. REPRISE DE LA CONCESSION N° 154 (32/2015)

Après avoir entendu lecture du rapport de Monsieur le Maire qui lui demande de se prononcer sur la reprise par la commune de la concession délivrée le 2 novembre 1979 sous le numéro 154 à Madame Simone MARTINEZ née HURTAUD dans le cimetière communal, concession qui a plus de trente ans d'existence et dont l'état d'abandon a été constaté le 06 juin 2014, dans les conditions prévues par l'article R.2223-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, donnant aux communes la faculté de reprendre les concessions en état d'abandon.

Considérant que la concession dont il s'agit a plus de trente ans d'existence, que la dernière inhumation remonte à plus de dix ans et qu'elle est en état d'abandon selon les termes de l'article précité,

Considérant que cette situation constitue une violation de l'engagement souscrit par l'attributaire de ladite concession, en son nom et au nom de ses successeurs, de la maintenir en bon état d'entretien, et qu'elle nuit au bon ordre et à la décence du cimetière,

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :
- la concession délivrée le 2 novembre 1979 sous le numéro 154 à Madame Simone MARTINEZ née HURTAUD dans le cimetière communal est réputée en état d'abandon,
- Monsieur le Maire est autorisé à reprendre ladite concession au nom de la commune et à la remettre en service pour de nouvelles inhumations.

Le prix de cession du monument installé sur cette concession sera fixé ultérieurement.

Nom des votants :

Noms	Prénoms
GASQUET	Etienne
ALFONSO	Pierre
CARDONA	Andrée
CIMBER	Jocelyn
GIULIANI	Martine
MAHE	Loïc
PAVAN	Jean-Pierre
RIBEIRO-SAND	Carine
SUD	Annie
TROUGNAC	Barbara

VII. BAIL DEROGATOIRE AGENCE IMMOBILIERE DES COTEAUX (33/2015)

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que Monsieur MONTEIRO Patrick représentant de l'Agence Immobilière des Coteaux occupe actuellement le local sis 1 rue Jean Jaurès appartenant à la commune depuis le 01/01/2014 via un bail dérogatoire en vertu de l'article L 145-5 du Code du commerce et cela à titre gratuit.

Le bail arrivant à échéance le 28/02/2015, Monsieur le Maire indique que Monsieur MONTEIRO souhaite reconduire cette occupation jusqu'au 31/12/2015 en renouvelant le bail dérogatoire. Monsieur le maire propose de fixer le prix du loyer mensuel à 300.00 € à compter du 01/03/2015 et jusqu'au 31/12/2015.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité :
- décide de louer le local sis 6 F GRAND PLACE au prix mensuel de 300.00 € par la signature d'un bail dérogatoire
- de donner délégation au Maire afin de signer toutes les pièces nécessaires afférentes au dossier
- de prévoir les recettes au BP communal section fonctionnement, article 752.

Nom des votants :

Noms	Prénoms
GASQUET	Etienne
ALFONSO	Pierre
CARDONA	Andrée
CIMBER	Jocelyn
GIULIANI	Martine
MAHE	Loïc
PAVAN	Jean-Pierre
RIBEIRO-SAND	Carine
SUD	Annie
TROUGNAC	Barbara

Andrée CARDONA précise que Madame Couteille a prévu de cesser son activité fin juillet.

VIII. CAM : PROJET DE TERRITOIRE, ORIENTATIONS STRATEGIQUES, ACCORD CADRE ET PLAN D'ACTIONS (34/2015)

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Contexte :

En 2014, la Communauté d'Agglomération du Muretain a connu 2 changements majeurs dans le fonctionnement de ses institutions : l'élection d'un nouveau Conseil communautaire de 45 membres et l'intégration des communes de Fonsorbes et de Le Fauga.

L'installation de ce nouveau Conseil communautaire intervient dans un contexte économique national difficile et, de fait, dans un cadre financier contraint qui va impacter le budget de la CAM et de ses communes pour toute la durée de cette mandature.

Par ailleurs, si de par son positionnement au sein de l'agglomération toulousaine, la CAM bénéficie d'un dynamisme démographique remarquable, elle est également confrontée à un environnement concurrentiel fort entre les territoires dans le domaine de l'attractivité économique et du développement territorial (SCOT de l'agglomération toulousaine, PDU …).

De plus, l'importante croissance démographique que connaît l'agglomération du Muretain entraîne par la même occasion l'apparition de nouveaux besoins propres aux territoires périurbains en termes de services, de transports, d'infrastructures et d'équipements publics.

Pour la CAM, la réponse à l'ensemble de ces défis, passe par la réalisation d'un projet de territoire destiné à fixer et à mettre en cohérence les grandes orientations politiques pour le développement du territoire de l'agglomération à l'horizon de 2020.

Orientations stratégiques :

Afin de construire ce projet de territoire, les élus de la CAM se sont réunis à de nombreuses reprises lors de séminaires et d'ateliers qui se sont tenus entre septembre 2014 et février 2015. Le séminaire du 7 février 2015 qui a réuni près de 40 élus communautaires a permis de conclure cette première phase de travail préparatoire sur la possibilité de construire un projet de territoire à partir d'un accord cadre et d'un programme de travail. Cet accord a été évoqué lors du Conseil Communautaire du 24 février 2015 qui a donné son accord pour une validation lors du conseil du 24 mars 2015.

Les têtes de chapitre de l'accord cadre sont les suivantes :

Axe I Construire une approche intégrée, consolidée et solidaire de l'action publique

1) Consolider la solidarité financière du territoire
2) Adopter une organisation territoriale efficace
3) Développer une stratégie d'optimisation

Axe II : Développer le territoire

1) Penser un aménagement et une vision intégrée du territoire
2) Construire une dynamique économique dans un contexte péri-urbain
3) Développer des mobilités durables
4) Promouvoir l'innovation, les technologies du futur et leurs usages

Axe III : Favoriser la cohésion sociale

1) Construire un cadre de vie ''partagé''
2) Anticiper pour préserver la qualité du service public
3) Renforcer nos politiques en faveur des personnes en situation d'exclusion

Axe IV Accompagner le projet de territoire d'outils de management interne

1) Assurer une construction continue du projet de territoire

2) Favoriser la participation des acteurs du territoire
3) Réaliser un suivi/évaluation régulier du projet de territoire

Vu la délibération prise le 24 mars 2015, n° 2015-007, par le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Muretain,

Considérant que les Conseils Municipaux des 16 communes du territoire doivent prendre acte de cette délibération afin de conforter ce projet de territoire,

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité, par 9 voix pour et 2 abstentions (Monsieur ALFONSO et Monsieur PAVAN) :
- Approuve l'accord cadre fixant les orientations stratégiques du projet de territoire de la Communauté d'Agglomération du Muretain pour la période 2015-2020 ;
- Prend acte que le pilotage de la construction, de la mise en œuvre et du suivi / évaluation du projet de territoire sera assuré par le Bureau Communautaire ;
- Approuve les programmes de travail des commissions pour la période 2015-2016 annexés à la délibération ;
- Prend acte qu'un Conseil de Développement sera mis en place d'ici la fin de l'année 2015.

Nom des votants :

Noms	Prénoms
GASQUET	Etienne
ALFONSO	Pierre
CARDONA	Andrée
CIMBER	Jocelyn
GIULIANI	Martine
MAHE	Loïc
PAVAN	Jean-Pierre
RIBEIRO-SAND	Carine
SUD	Annie
TROUGNAC	Barbara

IX. CAM : INTEGRATION DES COMMUNES DE FONSORBES ET LE FAUGA, APPROBATION DU RAPPORT DE LA C. L. E. C. T. (35/2015)

Vu l'arrêté préfectoral du 26 février 2013 portant extension du périmètre de la CAM aux communes de Fonsorbes et Le Fauga au 31 décembre 2013 ;

Vu l'article L 5251-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu l'article L 1609 nonies C du Code Général des Impôts ;

Vu les délibérations du Conseil de Communauté n° 2014.078 du 30 juin 2014 et 2014.105 du 4 novembre 2014 portant composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

Vu le rapport de la CLECT du 26 février 2015 annexé aux présentes ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 24 mars 2015, n° 2015-016, approuvant les évaluations de l'attribution de compensation pour Fonsorbes et Le Fauga (retenue progressive sur 15 ans) et ledit rapport de la CLECT ;

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré,

le CONSEIL MUNICIPAL :

APPROUVE les évaluations de l'attribution de compensation de la commune de Fonsorbes et du Fauga,

APPROUVE le rapport de la CLECT du 26 février 2015;

PREND ACTE que les évaluations de l'attribution de compensation seront révisées si nécessaire en fonction des objectifs retenus sur la compétence Petite Enfance dans cette CLECT ;

HABILITE le MAIRE, à l'effet de signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la délibération qui sera transmise ainsi que le rapport de la CLECT du 26 février 2015 au Président de la CAM pour exécution après visa du contrôle de légalité.

Les présentes dispositions sont adoptées à l'unanimité.

Nom des votants :

Noms	Prénoms
GASQUET	Etienne
ALFONSO	Pierre
CARDONA	Andrée
CIMBER	Jocelyn
GIULIANI	Martine
MAHE	Loïc
PAVAN	Jean-Pierre
RIBEIRO-SAND	Carine
SUD	Annie
TROUGNAC	Barbara

X. DEMANDE DE SUBVENTION HORS COMMUNE : * ASSOCIATION PREVENTION ROUTIERE (36/2015) * C. H. G. MARCHANT (37/2015)

- **Association Prévention Routière :**

Monsieur le Maire fait lecture au Conseil Municipal du courrier de demande de subvention qu'il a reçu, provenant de l'Association PREVENTION ROUTIERE. Loïc MAHE pense que si cette association propose une activité au sein de l'école, il peut être envisagé de leur attribuer une subvention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas accorder de subvention à cette association car elle est extérieure à la commune.

Nom des votants :

Noms	Prénoms
GASQUET	Etienne
ALFONSO	Pierre
CARDONA	Andrée
CIMBER	Jocelyn
GIULIANI	Martine
MAHE	Loïc
PAVAN	Jean-Pierre
RIBEIRO-SAND	Carine
SUD	Annie
TROUGNAC	Barbara

- **Centre Hospitalier Gérard MARCHANT :**

Monsieur le Maire fait lecture au Conseil Municipal du courrier de demande de subvention qu'il a reçu, provenant du centre hospitalier Gérard MARCHANT. Il propose de refuser leur requête. Jean-Pierre PAVAN pense que si on attribue une somme à une association, il sera difficile de refuser aux autres par la suite. Martine GIULIANI demande si l'individu concerné est un enfant ou un adolescent ; en effet, s'il n'est pas en âge d'aller à l'école primaire, cela ne relève pas de la compétence de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas accorder de subvention au Centre Hospitalier Gérard MARCHANT**.**

Nom des votants :

Noms	Prénoms
GASQUET	Etienne
ALFONSO	Pierre
CARDONA	Andrée
CIMBER	Jocelyn
GIULIANI	Martine
MAHE	Loïc
PAVAN	Jean-Pierre
RIBEIRO-SAND	Carine
SUD	Annie
TROUGNAC	Barbara

XI. PLANTATION D'ARBRES : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL (38/2015)

Monsieur le Maire présente les devis des travaux et des différents fournisseurs sollicités pour la plantation d'arbres sur le territoire de la commune:

- EURL BARADAS : 1780.84 € TTC soit 1488.99 € HT
- BAUDUC : 941.26 € TTC soit 892.19 € HT
- BAUDUC : 250.83 € TTC soit 228.03 € HT
- PEREZ : 1600.00 € HT (pas de TVA)

Soit un montant global de 4 209.21 € HT. Il propose de solliciter une subvention auprès du Conseil Général de la Haute Garonne.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider ces devis, de prévoir les sommes au BP 2015 section investissement et de solliciter une subvention auprès du Conseil Général de la Haute Garonne.

Nom des votants :

Noms	Prénoms
GASQUET	Etienne
ALFONSO	Pierre
CARDONA	Andrée
CIMBER	Jocelyn
GIULIANI	Martine
MAHE	Loïc
PAVAN	Jean-Pierre
RIBEIRO-SAND	Carine
SUD	Annie
TROUGNAC	Barbara

Monsieur le maire indique que les services techniques ont coupé des arbres au lotissement de la Ruette car leurs racines endommageaient une maison construite à proximité.

XIII. QUESTIONS DIVERSES

1. Buses : des buses peintes vont être disposées sur la Grand'Place afin d'y planter des fleurs.
2. Altercation avec les jeunes : Monsieur le maire indique avoir eu une altercation avec 2 jeunes de la commune concernant la conduite de quads devant la mairie.
3. Castelcaillou : la propriété de Castelcaillou a été vendue en partie soit 60 ha.
4. Conseil d'école : Monsieur BRUNET, présent au conseil municipal, annonce les points qui ont été évoqués lors du dernier conseil d'école :

- carrelage très glissant devant le préau,
- dévidoirs papier manquants aux sanitaires,
- pannes de la chaudière,
- absence de Monsieur le maire au dernier conseil d'école.

Monsieur le maire indique que le carrelage, aux dires de l'architecte, répond aux normes mais que néanmoins devant sa dangerosité, il convient de trouver une solution avec l'architecte (peinture anti glisse, bandes rugueuses, remplacement du carrelage). Monsieur Pierre ALFONSO indique que la meilleure solution serait de remplacer ce carrelage. Madame Andrée CARDONA demande qui supportera la charge financière de ces travaux supplémentaires.

Les dévidoirs vont être installés aux sanitaires pendant les vacances scolaires.

Monsieur PAVAN indique que les 3 pannes de la chaudière résultent d'une panne de livraison, d'un dysfonctionnement technique assez complexe et enfin de la qualité des granulés livrés qui dégagent de la poussière en fin de silo et qui bloque la chaudière.

Monsieur le maire indique que Virginie CAZAUX et Jérôme PACHECO étaient présents lors du dernier conseil d'école et qu'ils représentaient la mairie.

D'autre part, concernant les travaux du groupe scolaire, il reste des travaux de peinture à finaliser, la plantation de gazon est impossible à réaliser pour le moment, un jardin sera créé pour le primaire.

Monsieur BRUNET demande si de nouvelles constructions sont prévues sur le village afin de savoir si de nouveaux enfants seront scolarisés au groupe scolaire. Deux gros projets sont actuellement en cours (Prises de Derrière et route de Rieumes). Même si le groupe scolaire n'est actuellement pas rempli, il vaut mieux anticiper qu'installer des préfabriqués au dernier moment.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 15

Tableau des signataires :

Noms	Prénoms	Signatures
GASQUET	Etienne	
CARDONA	Andrée	
SUD	Annie	
PAVAN	Jean-Pierre	
MAHE	Loïc	
CIMBER	Jocelyn	
GIULIANI	Martine	
ALFONSO	Pierre	
RIBEIRO-SAND	Carine	
TROUGNAC	Barbara	